



La production agricole est par nature soumise aux aléas climatiques. Le phénomène n'est pas nouveau. Toutefois, au cours des vingt dernières années, le profil des exploitations s'est quant à lui profondément modifié. Spécialisation, concentration, développement de la monoculture font que ces aléas ont un impact plus prégnant lorsqu'ils surviennent. Afin de s'en prémunir, comme dans le cas de la grêle, des outils existent. L'assurance en est un. Toutefois, elle ne constitue pas l'instrument unique de gestion des risques « grêle ». Diversification des productions, mesures préventives (filets anti-grêle), volumes complémentaires individuels (VCI) dans le secteur viticole, sont également des pistes vers lesquelles l'exploitant peut choisir de s'orienter afin de sécuriser tout ou partie de sa production, et par là même, de son exploitation. Mais l'assurance a un coût. Par choix ou par contraintes économiques, les deux tiers des arboriculteurs et viticulteurs aquitains, secteurs particulièrement exposés à la grêle, déclaraient ne pas avoir souscrit d'assurance en 2010.

Jacky BONOTAUX
Isabelle LAFARGUE

La gestion du risque de grêle en Aquitaine pour les cultures pérennes, la moitié du potentiel de production n'est pas couvert

Au cours des vingt dernières années, l'agriculture en Aquitaine s'est profondément modifiée. Baisse du nombre d'exploitations, mais accroissement de leur taille et développement de la spécialisation font que la valeur moyenne de la production par exploitation ne cesse de progresser.

Concentration des terres, regroupement des parcelles, monoculture, abandon des ateliers d'élevage... font que par exploitation, la répartition de cette valeur se concentre sur un nombre restreint de productions, voire une seule.

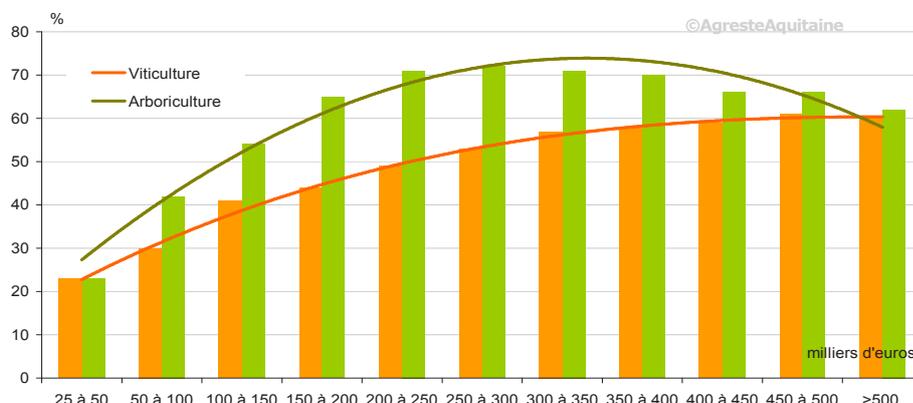
On savait que demain, hors cadre familial, ces grandes exploitations seraient plus difficiles à transmettre. Visiblement, aujourd'hui pour certaines, elles sont déjà difficiles à assurer.

Ainsi, parmi l'ensemble des exploitants à orientation « végétale » réalisant plus d'un demi million d'euros de valeur de production, 40% de viticulteurs, comme des producteurs de fruits, ne sont pas couverts contre la grêle, contre moins de 15% chez les exploitants spécialisés en grandes cultures. Revenu et contractualisation expliquent en partie ce différentiel. Mais pas seulement.

A partir des données du Recensement de l'Agriculture 2010, Agreste Aquitaine dresse une première photographie de l'état des lieux de l'assurance grêle au sein des cultures pérennes (viticulture et arboriculture). En 2010, leur valeur de production s'établissait à près de deux milliards d'euros. La moitié de ce potentiel de production n'était pas assurée contre la grêle.

Au delà de 400 000 euros, le taux d'assurés plafonne voire diminue

Part des exploitations « assurées contre la grêle » selon la valeur de la production



Source : Agreste Aquitaine - RA2010

VITICULTURE, LA MOITIÉ DU POTENTIEL DE PRODUCTION N'EST PAS ASSURÉE CONTRE LA GRÊLE

En Aquitaine, en 2010, une exploitation sur quatre déclarait détenir de la vigne. Pour 8 650 d'entre elles, dites spécialisées, le produit de la viticulture représentait les trois quarts du produit brut total de l'exploitation.

Parmi celles pour qui la valeur de production excédait 25 000 euros annuels, 4 000 exploitants valorisant plus de 60 000 hectares de vignes déclaraient ne pas avoir souscrit de contrat grêle pour la campagne 2009/2010.

Un enjeu économique et social, 750 millions d'euros et 13 000 équivalent temps plein ne sont pas couverts

Ces exploitations, grandes et moyennes, non assurées, emploient plus de 13 000 équivalent temps plein annuel, dont la moitié issue du salariat extérieur. En 2010, leur production s'élevait à plus de trois millions d'hectolitres. Les trois quarts vinifiés en chais particuliers. Chez ces derniers, la commercialisation représentait deux millions d'hectolitres (deux tiers en bouteilles), orientée majoritairement vers le négoce (1,3 M hl).

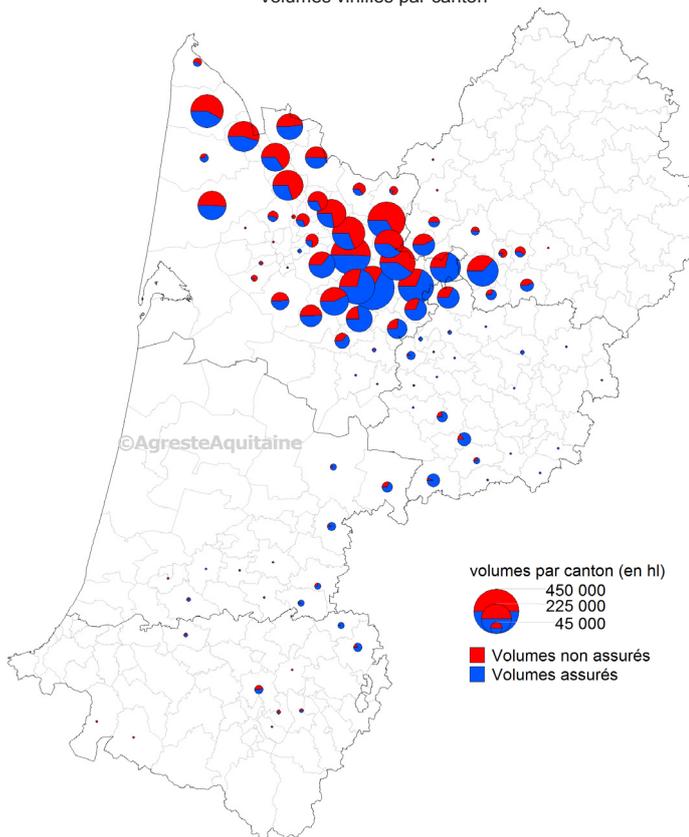
Au total, ces viticulteurs dégagent une valeur prix-production de près de 750 millions d'euros, la moitié du potentiel viticole aquitain, 20% de la totalité de la valeur de la ferme aquitaine en 2010.

Géographiquement, les départements aquitains, où la coopération est très présente, afficheraient les meilleurs résultats en matière de couverture face aux risques. Les coopérateurs seraient-ils plus assurés que leurs homologues en chais particuliers ? Non, la comparaison du taux de couverture, selon que la vendange est vinifiée en chai particulier ou cave coopérative, au sein d'une même aire de production, ne montre pas de différence réellement significative.

Pas plus, d'ailleurs, que l'approche par statut juridique de l'exploitation (individuel ou forme sociétaire), par mode de faire-valoir (direct ou fermage), par type de conduite de la vigne (en bio ou non), par niveau de formation de l'exploitant, par âge de ce dernier y compris lorsqu'il a pu bénéficier d'une dotation à l'installation. Les jeunes viticulteurs ayant bénéficié d'une DJA ne sont pas mieux couverts que leurs collègues. Aucun de ces critères ne permet de distinguer une quelconque

Des volumes plus assurés au Sud

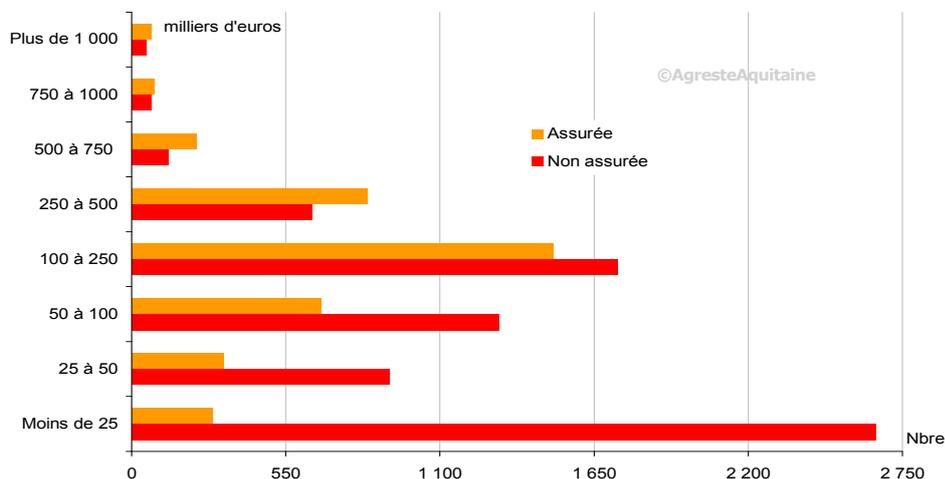
Volumes vinifiés par canton



Source : Agreste Aquitaine - RA2010

Un tiers des exploitations viticoles d'aquitaine est assuré contre la grêle

Répartition des exploitations par tranche de valeur de production



Source : Agreste Aquitaine - RA2010

différence entre les assurés et les non assurés.

Une évidence, le facteur économique demeure le critère déterminant en matière de souscription d'assurance, plus la valeur de la production s'élève, plus le taux d'assurés progresse. Il n'en demeure pas moins que parmi les 2 100 exploitations

viticoles dégagant plus de 250 000 euros de valeur de production en 2010, 900 n'avaient pas souscrit de contrat. Parmi ces dernières et pour une cinquantaine d'entre elles, le produit de la vigne dépassait le million d'euros.

Trop cher à assurer ? Peut être ? Mais pas seulement.

Qu'est ce que le risque?

Le risque est la combinaison d'un aléa (événement climatique, la grêle dans le cas qui nous préoccupe) et d'un enjeu susceptible de subir des dommages et des préjudices (la vigne et sa valeur).

Souscrire une assurance « grêle » pour un viticulteur résulte la plupart du temps de l'étude du rapport coûts/opportunités. Dans le cas de la grêle si les coûts sont connus (valeur de production perdue, montants des primes), reste à définir l'opportunité.

Depuis près de trente ans des réseaux chargés de lutter mais également d'anticiper ou de prévenir l'aléa grêle ont été mis en place. Parallèlement, compte tenu de leur ancienneté et à partir des informations recueillies, ces réseaux permettent également de quantifier certaines variables (fréquence et intensité). Autre avantage, ces données ont permis de cartographier le risque et son intensité. (cf. carte)

Pour l'Aquitaine, la moitié Est du Lot-et-Garonne se situe en zone de forte intensité. Puis on distingue une zone d'intensité moyenne englobant une partie des vignobles de Lot-et-Garonne, de Bergerac, de l'Entre-deux-Mers, la zone de l'Armagnac et du Tursan dans les Landes, Madiran et Pécherenc dans les Pyrénées-Atlantiques.

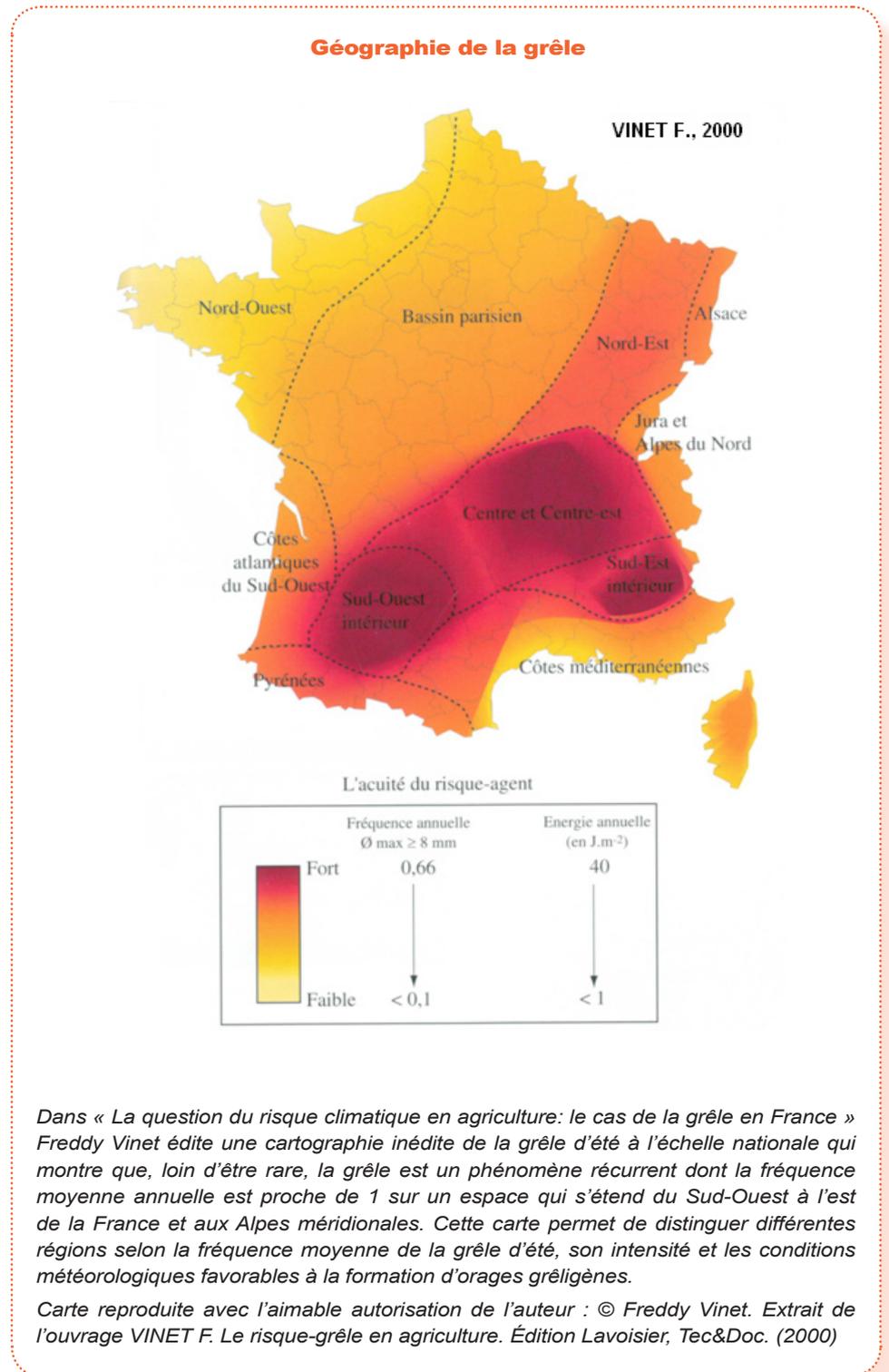
Pour les grandes exploitations viticoles, plus on s'éloigne du cœur de la zone grêlifère, plus le recours à l'assurance grêle diminue

La cartographie du risque et celle de la localisation des exploitations dégagant plus de 250 000 euros de valeur de production éclairent en partie le recours ou non à l'assurance grêle chez ces dernières.

Lorsqu'elles sont situées en zones de moyen ou fort risque, près de trois sur quatre déclaraient lors du RA 2010 avoir souscrit une assurance grêle contre moins d'une sur trois ailleurs.

En Gironde, là où elles sont les plus nombreuses, la proportion des exploitations assurées oscille de 75% dans l'Est du département, moins de quatre sur dix dans le cœur du département, à près d'une sur quatre sur la façade Ouest du département. Parmi les 800 exploitations girondines de plus de 250 000 euros non assurées, moins d'une centaine sont localisées en zone de moyenne intensité.

Quant aux cinquante exploitations de plus d'un million d'euros de valeur de production non assurées, situées exclusivement



en Gironde, neuf sur dix sont localisées dans la moitié Ouest du département, là où l'aléa semble moindre.

Au cours des dix dernières années, l'Aquitaine a connu les trois orages de grêle (2003, 2009 et 2013) les plus dévastateurs affectant partiellement selon les années de 10 000 à 25 000 hectares de vignes.

Hormis dans l'Entre-deux-Mers, la majorité des surfaces viticoles impactées se situait dans des zones (Médoc, Graves, Blayais-Bourgeais, le Libournais touché trois fois de suite) où le taux d'assurés est le plus bas. Les temps changent, les couloirs de grêle semblent se déplacer.

EN ARBORICULTURE, LES INSTALLATIONS DE PROTECTION CONTRE LA GRÊLE COMPLÈTENT LE DISPOSITIF D'ASSURANCE

Comme pour la viticulture, la moitié du potentiel de production fruitière n'est pas assurée contre la grêle

En Aquitaine, en 2010, on recense près de 4 400 exploitations produisant des fruits soit une exploitation sur dix. Parmi elles, 1 900 sont dites spécialisées en production fruitière : le produit de l'arboriculture représente pour celles-ci les trois quarts du produit brut de l'exploitation.

Parmi ces exploitations spécialisées 1 300 (71%) déclarent ne pas avoir souscrit une assurance récolte (contrats grêle ou multi-risque climatique).

Elles valorisent près de 9 400 hectares de vergers et emploient 2100 unités de travail annuel (UTA) dont plus d'un emploi sur deux provient d'une main-d'œuvre extérieure à l'exploitation.

Sur l'ensemble de la région, la valeur de la production fruitière non assurée représente 47% de la valeur de la production fruitière régionale.

Principalement localisées en Dordogne et en Lot-et-Garonne, départements producteurs de fruits par excellence, près de trois exploitations non assurées sur cinq sont des petites exploitations, dont le potentiel de production n'excède pas 25 000 euros.

Des cultures moins vulnérables

Les cultures fruitières, dont les récoltes sont destinées à être consommées en frais, sont particulièrement sensibles à la grêle. Pour autant, toutes les cultures ne recourent pas à l'assurance de façon identique.

Choix économique ou calcul du risque, les noyers dont les fruits présentent une moindre vulnérabilité, font ainsi rarement l'objet de dispositifs particuliers vis-à-vis du risque grêle : 8 hectares sur 10 ne sont pas assurés en 2010. En Dordogne, 90% du produit des fruits à coques n'est pas couvert par une assurance grêle.

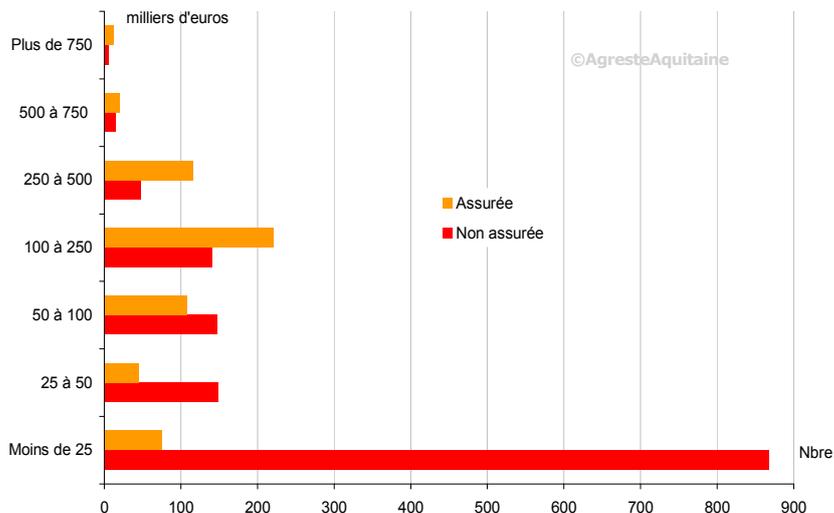
Prévenir plutôt que guérir

Pour d'autres cultures, le choix de l'arboriculteur s'est porté sur la mise en place de filets paragrêle, parce que les primes d'assurances sont coûteuses et que l'assurance récolte n'est pas conçue pour couvrir entièrement les pertes, de rendement ou de prix.

L'installation des filets de protection, qui s'est développée à partir des années 1960, constitue une solution efficace contre la grêle mais leur coût en restreint l'usage aux cultures offrant une forte valorisation.

Un tiers des exploitations fruitières spécialisées d'Aquitaine est assuré contre la grêle

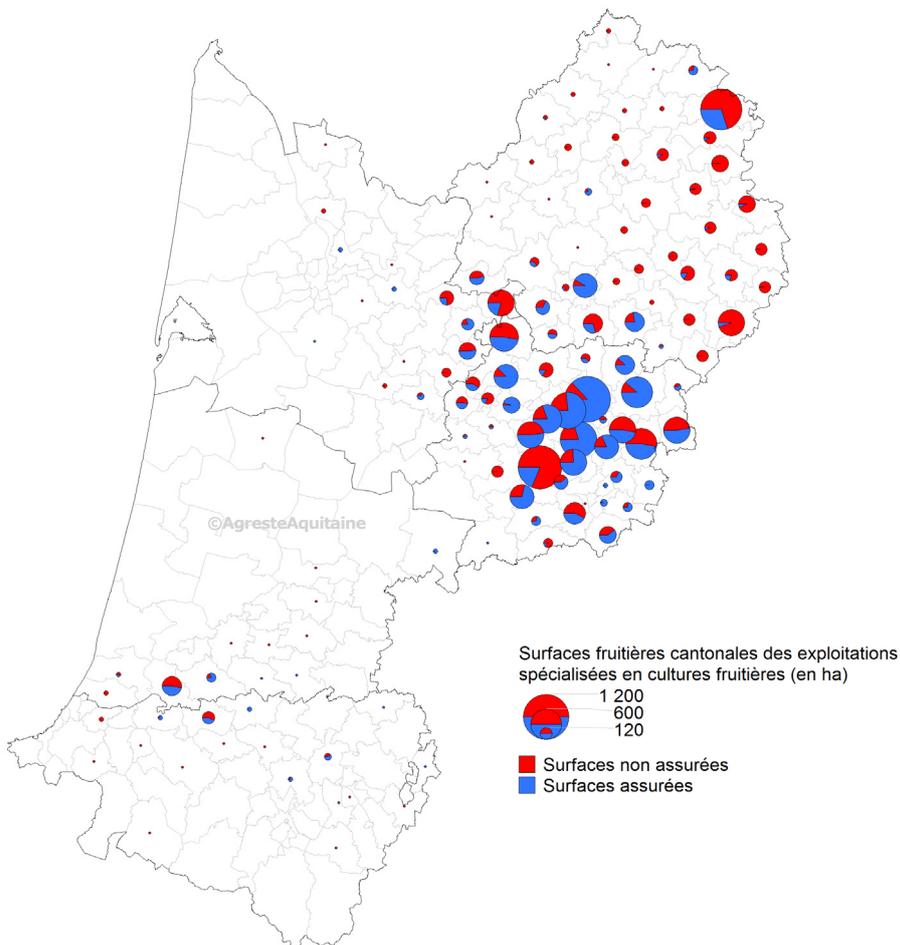
Répartition des exploitations par tranche de valeur de production



Source : Agreste Aquitaine - RA2010

Les vergers du Lot-et-Garonne plus souvent assurés

Surfaces fruitières cantonales



Source : Agreste Aquitaine - RA2010

DES PRATIQUES DIFFÉRENTES EN FONCTION DES ESPÈCES

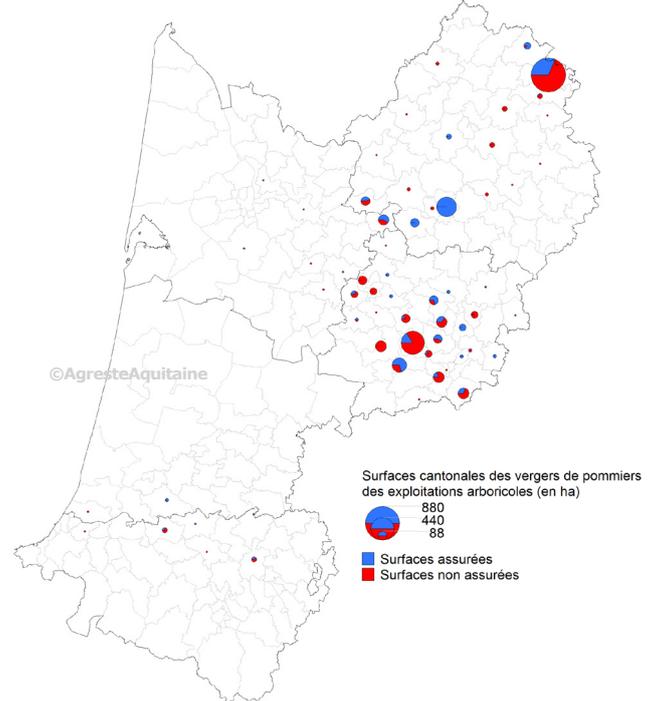
En vergers de pommiers, près de 60% des surfaces détenues par les exploitations spécialisées en arboriculture ne souscrivent pas d'assurance récolte contre les risques climatiques. Toutefois, sur cette culture particulièrement vulnérable mais à forte valeur ajoutée, les couvertures paragrêle sont bien présentes. Lors de l'enquête verger de 2007, 6 hectares de pommiers sur 10 étaient protégés par des filets paragrêle.

En vergers de kiwis le constat est à nuancer. 65% des surfaces ne sont pas assurées contre les risques climatiques. Pour autant, le taux de couverture par filet paragrêle est relativement faible : un hectare de kiwi aquitain sur cinq était protégé lors de l'enquête de 2007 avec une présence de ces protections physiques plus affirmée en Lot-et-Garonne.

La situation en pruniculture est encore différente. Les filets de protection, techniquement difficile à mettre en œuvre, sont généralement absents. Mais sur cette culture, le recours à l'assurance grêle s'est développé, notamment dans le cadre de contrats groupés au sein des organisations de producteurs. Au recensement 2010, seules 34% des surfaces de pruniers détenues par des exploitations spécialisées en arboriculture ne sont pas assurées.

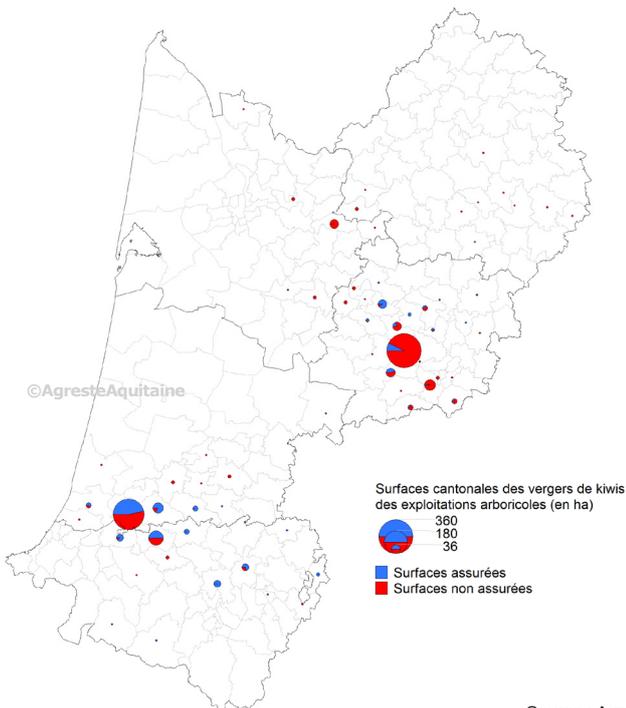
40% de pommiers assurés

Surface des vergers de pommiers par canton



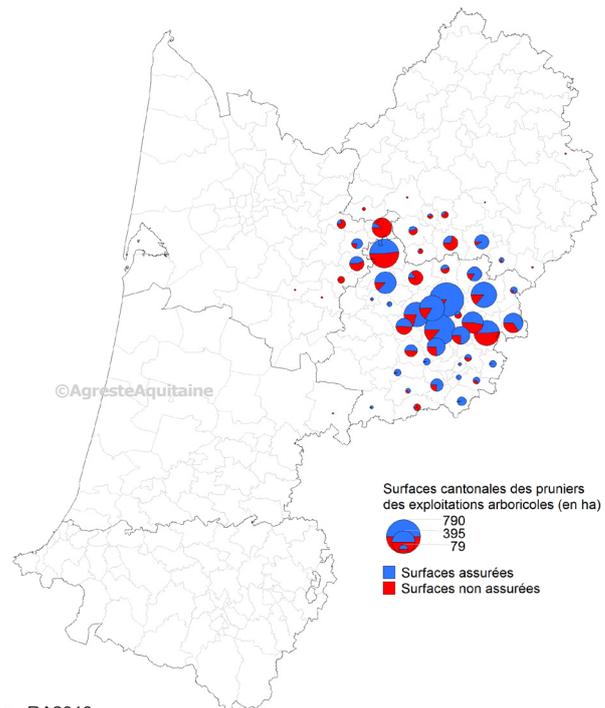
35% de kiwis assurés

Surface des vergers de kiwis par canton



68% de pruniers assurés

Surface des vergers de pruniers par canton



Source : Agreste Aquitaine - RA2010

Surfaces des vergers des exploitations spécialisées en cultures fruitières

Unités : hectare, %

Libellé	Dordogne		Gironde		Landes		Lot-et-Garonne		Pyrénées-Atlantiques		Aquitaine	
	Surface	Part assurée	Surface	Part assurée	Surface	Part assurée	Surface	Part assurée	Surface	Part assurée	Surface	Part assurée
Surfaces totales	5 330	7,7	1 157	35,3	461	49,9	11 790	63,4	374	48,1	19 112	51,0
dont vergers de pruniers	610	33,3	729	27,9	9	99,4	6 896	71,2	0	0,0	8 244	65,6
dont vergers de pommiers	1 708	4,8	141	58,1	24	52,7	1 830	33,5	92	29,7	3 795	42,1
dont vergers de kiwis	28	5,6	56	2,8	382	51,8	625	19,7	199	65,6	1 289	35,3
dont vergers de noyers	2 494	1,7	96	44,6	s	s	512	60,4	s	s	3 122	18,8

s : secret statistique

Source : Agreste Aquitaine - RA2010

Exploitations ayant des vignes à raisin de cuve et détenant une assurance récolte contre les risques climatiques pour des vignes

Unités : nombre, hectare, %

	Vigne à raisin de cuve		dont détenant une assurance récolte pour la culture		Taux d'assurés	
	Effectif en ayant	Surface	Effectif en ayant	Surface	Effectif	Surface
Dordogne	1 700	12 545	331	6 640	19,5	52,9
Gironde	7 331	119 866	2 561	61 288	34,9	51,1
Landes	421	1 841	191	1 458	45,4	79,2
Lot-et-Garonne	1 050	6 417	363	4 865	34,6	75,8
Pyrénées-Atlantiques	788	2 508	250	1 533	31,7	61,1
Aquitaine	11 290	143 176	3 696	75 783	32,7	52,9

Source : Agreste Aquitaine - RA 2010

Exploitations spécialisées en viticulture et détenant une assurance récolte contre les risques climatiques pour des vignes

Ensemble (petites, moyennes et grandes)

Unités : nombre, hectare, %

	Vigne à raisin de cuve		dont détenant une assurance récolte pour la culture		Taux d'assurés	
	Effectif	Surface	Effectif	Surface	Effectif	Surface
Dordogne	809	11 564	285	6 352	35,2	54,9
Gironde	7 019	118 286	2 477	60 415	35,3	51,1
Landes	132	1 107	69	889	52,3	80,3
Lot-et-Garonne	392	4 750	216	3 751	55,1	79,0
Pyrénées-Atlantiques	305	1 770	132	1 093	43,3	61,7
Aquitaine	8 657	137 477	3 179	72 500	36,7	52,7

Source : Agreste Aquitaine - RA 2010 / Questions régionales

Exploitations spécialisées en viticulture et détenant une assurance récolte contre les risques climatiques pour des vignes

Moyennes et grandes

Unités : nombre, hectare, %

	Vigne à raisin de cuve		dont détenant une assurance récolte pour la culture		Taux d'assurés	
	Effectif	Surface	Effectif	Surface	Effectif	Surface
Dordogne	580	11 400	258	6 253	44,5	54,9
Gironde	5 662	116 902	2 269	57 928	40,1	49,6
Landes	68	1 048	52	850	76,5	81,1
Lot-et-Garonne	274	4 668	191	3 554	69,7	76,1
Pyrénées-Atlantiques	189	1 667	103	983	54,5	59,0
Aquitaine	6 773	135 686	2 873	69 568	42,4	51,3

Source : Agreste Aquitaine - RA 2010 / Questions régionales

© AGRESTE
2014

Prix : 2,50 €



Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directrice Régionale : Sabine BRUN-RAGEUL
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Composition : SRISSET Aquitaine - Impression : AIN
Crédit photos : © filestechniques.com
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412